

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 30 juillet 2025
Portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN Directrice générale adjointe des services et Responsable de File aménagement, espace public et mobilité durables, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD Directeur, M. Stéphane HEYRAUD Directeur et M. Sylvain ATTARD Directeur à Limoges Métropole.
N° 26924


ARRÊTÉ
M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33.
M. le Délibération n°12 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de l'organe de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable de File aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole.
CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole.
CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein de File aménagement, espace public et mobilité durables.
CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la culture au sein de File aménagement, espace public et mobilité durables.
CONSIDÉRANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein de File aménagement, espace public et mobilité durables.

ARRÊTÉ
M. le Président est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable de File aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :
- Rapports d'analyse des offres des marchés publics de File aménagement, espace public et mobilité durables.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés de File aménagement, espace public et mobilité durables.
- Tout acte de commande, y compris sous la forme d'un bon de commande générale d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compte tenu de l'article D. 5201-4 et de D. 5201-5 du Code général des collectivités territoriales.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, M. Christophe MATHIEU, M. Stéphane BERNARD, M. Stéphane HEYRAUD, et M. Sylvain ATTARD, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 30 Juillet 2025

 26924.pdf
(.pdf, 160,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER

